



**Anderlecht**

**Elections communales du 13 octobre 2024**

# **PROGRAMME**

## **Editorial : Un projet de ville cohérent et porteur de sens**

Chère Anderlechtoise,  
Cher Anderlechtois,

Notre commune est tout particulièrement attachante et dispose de nombreux atouts. Notamment la diversité de ses quartiers et de ses habitants, sa jeunesse, son patrimoine historique, son réseau de transports en commun, ses écoles ou encore son articulation entre la ville et la campagne...

Mais nous devons bien entendu faire face également à de nombreux défis aux rangs desquels notamment la propreté, les incivilités, le deal de rue ou la paupérisation d'une part croissante de la population, y compris pour ceux qui travaillent.

Nous voterons en octobre prochain. Les élections sont généralement l'occasion pour les différentes formations politiques de faire le point sur ce qu'elles proposent pour améliorer notre quotidien. C'est le sens de ce programme qui vous est présenté ici. Tout particulièrement dense tout au long de ses 25 pages, il est le fruit du travail de différents groupes de réflexion réunissant des citoyens engagés.

Ce programme est à l'image de ce que j'ai voulu incarner en tant que bourgmestre :

- ne niant pas les difficultés mais souhaitant les affronter avec volontarisme, sans jamais baisser les bras ;
- fier du dynamisme de notre commune et de sa population ;
- fier de nos atouts et de notre histoire ;
- croyant dans les vertus de l'action collective et des projets associatifs qui permettent l'échange et la rencontre ;
- ne souhaitant laisser personne sur le bord du chemin ;
- porteur enfin d'une vision pour le développement de nos différents quartiers qui pourront dans ce cadre tirer parti de leurs atouts respectifs. Un projet de ville cohérent et porteur de sens !

Pour défendre ce projet de ville, un homme, seul, ne peut rien... Nous sommes une équipe ! Avec de jeunes mandataires qui n'ont jamais exercé de fonctions exécutives qui sont mis fortement en évidence. Avec aussi de très jeunes candidats placés en début de liste pour qui c'est la première aventure électorale. Avec aussi, bien sûr des candidats d'expérience pour les encadrer.

Le coeur du message est celui du Parti Socialiste et de Vooruit qui ont toujours travaillé ensemble à Anderlecht. Mais le nom de la liste **PS+Vooruit** comprend aussi ce "+" qui symbolise l'ouverture à d'autres formations de gauche : le **Mouvement Demain** et le **Parti Humaniste** ainsi qu'à des Anderlechtoises et des Anderlechtois de la société civile qui ont comme caractéristique commune de vouloir créer du lien entre les gens, de jeter des ponts, plutôt que de construire des murs.

C'est tout le sens de notre projet qui se veut progressiste et solidaire... et, surtout, tourné vers le futur !

Je vous souhaite une bonne lecture de ces propositions et je reste bien entendu à votre disposition pour en discuter si vous le souhaitez.

Cordialement,

Votre bourgmestre,



Fabrice CUMPS

## Table des matières

<b>Le fil rouge : Une commune proche de ses habitants</b> .....	<b>4</b>
<b>Chapitre I : Une commune où il fait bon vivre</b> .....	<b>5</b>
I <u>La propreté</u>	
II <u>La sécurité et la prévention</u>	
III <u>Les espaces publics</u>	
IV <u>La nature</u>	
V <u>L'écosocialisme</u>	
VI <u>La mobilité</u>	
VII <u>Le droit au logement</u>	
VIII <u>L'aménagement du territoire</u>	
<b>Chapitre II : Une commune qui aide à grandir</b> .....	<b>16</b>
I <u>Les crèches</u>	
II <u>L'enseignement</u>	
<b>Chapitre III : Une commune qui protège</b> .....	<b>19</b>
I <u>L'aide sociale</u>	
II <u>La santé</u>	
III <u>La politique du handicap</u>	
IV <u>L'égalité des chances</u>	
<b>Chapitre IV : Une commune qui crée du lien</b> .....	<b>22</b>
I <u>La jeunesse</u>	
II <u>Les seniors</u>	
III <u>La culture et les événements</u>	
IV <u>Le sport</u>	
V <u>L'économie et l'emploi</u>	
VI <u>Les relations internationales</u>	
<b>Chapitre V : Une commune efficace et moderne</b> .....	<b>28</b>
I <u>L'administration communale</u>	
II <u>La transparence</u>	
III <u>Les finances</u>	

## **Le fil rouge : Une commune proche de ses habitants**

Anderlecht est une commune très vaste et très diversifiée. La réalité d'un quartier n'est pas l'autre... C'est pourquoi, la liste **PS+Vooruit** souhaite faire de la décentralisation et de la territorialisation la pierre angulaire de son action.

La commune a été divisée en 8 grands quartiers qui couvrent l'ensemble du territoire : Centre, Cureghem, Scheut, Broeck, Etangs, Neerpede, La Roue et Biestebroeck.

Dans chacun de ces quartiers, nous souhaitons créer une antenne de proximité animée par un manager. Ce manager et son équipe d'accueil sont chargés de collecter les remarques des habitants pour tout ce qui concerne leur cadre de vie et notamment les incivilités. Le manager élabore ensuite une réponse en s'appuyant sur les équipes qui sont mises à sa disposition : les gardiens de la paix, la police, les équipes d'entretien... Son rôle est de coordonner et d'orienter le travail de ces intervenants afin de répondre au mieux et au plus vite aux signalements posés par les habitants.

Au-delà de sa fonction de « signalement », l'antenne de proximité est également le lieu où un contact qualitatif peut s'organiser avec différents intervenants publics : police, services sociaux, aide juridique... A terme, nous souhaitons également que ces antennes puissent délivrer la majeure partie des documents administratifs dont ont besoin les citoyens (cartes d'identité, permis de conduire, passeports, certificats...).

Et pour tenir compte de manière plus structurelle du vécu des habitants, nous proposons la mise en place d'un Conseil consultatif de quartier qui pourra aider le manager à orienter au mieux ses actions.

Aujourd'hui, 3 antennes sont actives dans les quartiers du Centre, du Broeck et de Cureghem. Les lieux d'implantation des 5 autres antennes sont identifiés et devront s'ouvrir au plus tard avant la mi-législature.

En organisant le travail des équipes sur une base territoriale, les agents connaissent mieux leur environnement de travail... et leurs collègues. Ils sont donc plus efficaces.

Le déploiement des antennes de proximité correspond à trois principes qui nous sont chers : la « ville à dix minutes » – où les services et les équipements sont disponibles sans devoir trop se déplacer –, la participation citoyenne et le maintien d'un accueil « physique » pour les citoyens qui le souhaitent avec un manager et des agents d'accueil qui incarnent encore les services publics.

## Chapitre I : Une commune où il fait bon vivre

Un cadre de vie de qualité est évidemment essentiel pour bien vivre sa commune. Les espaces publics en particuliers se doivent d'être accueillants pour favoriser la vie collective. Pour la liste **PS+Vooruit**, la priorité est donc d'améliorer le cadre et les conditions de vie des Anderlechtoises et des Anderlechtois.

Ceci passe par la résolution d'une multitude d'enjeux (lutter contre les incivilités, améliorer la propreté, augmenter l'entretien et la qualité des espaces publics, garantir la sécurité...). Mais le cadre de vie, passe aussi par l'amélioration de la qualité des logements et des bâtiments en général.

### I La propreté

La propreté de nos espaces publics reste l'un des défis principaux auxquels nous sommes confrontés. Malgré une action volontariste avec le recrutement de dizaines d'agents supplémentaires et la multiplication des sanctions, il faut bien convenir que dans certains quartiers le résultats sont insuffisants. La lutte contre les dépôts clandestins en particulier doit faire l'objet de toute notre attention.

#### Concrètement, nous proposons :

- d'adjoindre à chaque manager de quartier un responsable technique chargé de contrôler lui-même en permanence la qualité et l'entretien des espaces publics (nid-de-poule, trottoir en mauvais état, contrôle des chantiers en voirie, dépôt clandestin, signalisation défectueuse, tags, taille des arbres, etc...). Ce responsable sera également la première personne de contact pour tous les problèmes de propreté.
- de permettre à chaque habitant de vérifier – via une plate-forme on-line – à quel moment sa rue a été/sera nettoyée, quand ses avaloirs ont été/seront curés et quand les poubelles publiques ont été/seront vidangées dans son quartier.
- de supprimer les bulles à vêtements installées dans les espaces publics qui sont trop souvent vidées illégalement et de les remplacer par des lieux de dépôt dans des bâtiments fermés et contrôlés, comme les antennes de proximité par exemple.
- de renforcer les mesures pro-actives, préventives et répressives en matière d'incivilités liées à la propreté, par le biais de taxation propreté pour les dépôts clandestins et de Sanctions administratives communales (SAC), pour lesquelles ces incivilités constitueront une priorité.
- de créer une cellule pédagogique en matière de propreté, qui mènera des actions de sensibilisation avec les comités de quartier, les écoles, etc...
- de multiplier l'installation de poubelles-containers enterrées dans tous les nouveaux quartiers.
- de renforcer les mini recy-parks qui simplifient les collectes d'encombrants dans chaque quartier.

- de soutenir activement les magasins/restaurants/snacks... pour les aider à participer au mieux aux efforts en matière de propreté.
- de multiplier les caméras mobiles pour identifier les auteurs des incivilités et de les doubler de planques « physiques » notamment la nuit en collaboration entre les services de propreté et de police.
- d'informer chaque nouvel habitant des règles à suivre en matière de propreté, en leur distribuant un kit de bienvenue au guichet population lors de leur inscription.
- de rappeler fermement aux propriétaires de meublés leur responsabilité sociétale et notamment la nécessité de sensibiliser leurs locataires aux règles de propreté.

## II La sécurité et la prévention

Le champ d'action de la police locale est particulièrement vaste. Cela va de l'appui aux enquêtes judiciaires de grande ampleur à la lutte contre les nuisances et les incivilités en passant bien sûr par l'organisation de la « police-secours ». Ce sont évidemment les nuisances et les incivilités et notamment le tapage nocturne, les attroupements ou encore le deal de rue qui perturbent en premier lieu le bien-être des habitants. La lutte contre ces phénomènes passe par le renforcement de la police de proximité qui occupe le terrain de manière préventive.

### Concrètement, nous proposons :

- de revoir l'organisation policière de telle sorte de pouvoir s'appuyer :
  - sur un commissariat central de la zone accueillant les services d'appui et d'intervention urgente (« police secours ») ;
  - un commissariat de proximité pour couvrir les équipes de police affectées à Anderlecht ;
  - huit antennes de proximité réparties dans chaque quartier où la population pourrait y rencontrer les policiers de terrain.
- de remplacer l'actuel commissariat central de la rue Démosthène, difficile d'accès et où les conditions d'un accueil de qualité ne sont pas réunies par un nouveau commissariat central moderne dans le quartier de la gare du Midi.
- de créer le commissariat de proximité dans un quartier proche du centre de la commune.
- de compléter le nombre d'antennes de proximité (3 actuellement) pour l'ensemble des 8 quartiers qui composent la commune d'Anderlecht.
- de désigner pour chacune de ces antennes un manager de quartier chargé de coordonner les projets de terrain portés à la fois par la police, le personnel de prévention de première ligne ainsi que les agents de l'entretien des espaces public. Ce manager s'appuiera dans chaque quartier sur les référents locaux tant de la police, de la prévention que des équipes de l'entretien.

- de créer un conseil de quartier pour chacun de ces 8 quartiers en rassemblant des habitants sur base volontaire, des représentants des équipes de police et communales en charge de la sécurisation et l'entretien du secteur. Ce conseil jettera également les bases d'un vrai dialogue entre citoyens et police.
- de simplifier les procédures de dépôts de plaintes auprès des services de police en offrant pour les victimes la possibilité d'organiser des rendez-vous / auditions « on line » comme alternative aux visites dans les commissariats.
- de réserver encore et toujours une attention particulière quant à l'accueil des victimes de violences familiales et sexuelles, en ce compris les enfants.
- de construire une stratégie globale de lutte contre le harcèlement sexiste de rue, notamment en s'inspirant des actions de la zone de police de Liège.
- de généraliser au sein de la zone de police le principe des « patrouilles nuisances publiques » en particulier les soirs et nuits et confier à ce personnel de police la charge d'intervenir rapidement suite aux problèmes de tapages, dégradations et autres salissures publiques signalés par les habitants.
- d'interpeller la justice sur le phénomène des personnes qui ne souhaitent pas s'intégrer durablement dans notre société et qui, dans l'attente de l'exécution de leur ordre de quitter le territoire, posent de graves difficultés en termes de troubles à l'ordre public.
- de doter de moyens complémentaires nos équipes de la police judiciaire afin, en pleine relation avec la police judiciaire fédérale, de participer activement à la lutte contre divers réseaux criminels.
- de protéger nos policiers d'intervention en les équipant d'un matériel adapté au phénomène de circulation d'armes constaté dans l'ensemble du territoire belge et bruxellois en particulier.
- d'amplifier la vigilance policière et administrative vis-à-vis des lieux générateurs de nuisances (établissements horeca, commerces qui ne respectent pas les règles...) en écho aux plaintes des riverains.
- de généraliser le principe de coopération avec le Parquet de Bruxelles pour l'ensemble de notre territoire communal (déjà en vigueur au Peterbos et aux abords de la gare du Midi) afin d'assurer un bon suivi des dossiers d'infractions judiciaires constatées par nos policiers.
- de réserver une attention opérationnelle particulière aux enjeux de sécurité et de nuisances pour les grands ensembles de logements (cités sociales mais aussi complexes d'immeubles privés) qui sont souvent les lieux de rassemblements en lien avec divers trafics générateurs de nuisances importantes pour les riverains.
- de systématiser les saisies de véhicules impliqués dans les rodéos urbains, véritable fléau pour notre tranquillité.
- d'investir dans les caméras de surveillance (en ce compris mobiles) pour permettre une diversification des moyens permettant une vigilance la plus complète dans nos quartiers, tout en garantissant les règles relatives à la protection de la vie privée.

- d'intensifier les contrôles dans la lutte contre la vente et consommation de « gaz hilarant ».
- de renforcer les moyens de l'équipe de policiers spécialisés dans la lutte contre la maltraitance animale et les atteintes au patrimoine naturel.
- de privilégier le recrutement local de policiers en encourageant l'engagement d'agents de police (grade de base, plus accessible à nos jeunes) et ensuite leur permettre par des formations de devenir inspecteur pour évoluer dans leur carrière.
- de se montrer sur le plan disciplinaire inflexible face à d'éventuels problèmes de comportement du personnel (faits de violence disproportionnée, racisme, stigmatisation...).
- de rappeler la mission de la police en tant que protectrice des libertés publiques (le droit de manifester en toute sécurité notamment).
- de généraliser l'usage des caméras personnelles pour les agents de police (bodycams) et embarquées dans les véhicules afin de garantir une objectivation des interventions.
- de créer au sein de l'Administration communale une nouvelle direction de la Proximité rassemblant l'ensemble des agents communaux qui disposent des compétences légales pour sanctionner les nuisances les plus impactantes pour le quotidien des habitants (contrôleurs, agents assermentés, gardiens de la paix...).
- de développer la formation des gardiens de la paix aux réalités sociales et culturelles des quartiers où ils sont affectés, dans une approche universaliste et constructrice de commun.
- d'augmenter la présence des gardiens de la paix dans les parcs communaux notamment le mercredi après-midi et le week-end.
- de travailler plus largement dans les écoles à la prévention des risques en lien avec la consommation de produits stupéfiants.
- de stimuler les partenariats entre les équipes communales de prévention et le réseau associatif spécialisé dans l'accompagnement des publics en difficultés.

### III Les espaces publics

La qualité des espaces publics doit faire l'objet d'une attention toute particulière. Il s'agit d'une question de bien-être mais aussi de sécurité. Pour la liste **PS+Vooruit**, 100% des espaces publics d'Anderlecht doivent être de qualité et accessibles à toutes et tous.

Malheureusement, vu l'étendue du territoire et le nombre de rues, trottoirs, places publiques, espaces verts... la remise à niveau de l'ensemble de nos infrastructures est un objectif difficile à atteindre. C'est pourquoi, nous proposons de concentrer nos efforts en ordre principal sur la remise en état des infrastructures existantes en gardant une attention toute particulière à la sécurisation de l'ensemble des usagers des espaces publics.



## **Concrètement, nous proposons :**

- de rénover 50 km de trottoirs supplémentaires au cours de la législature en s'appuyant à la fois sur le recours à des firmes extérieures, le travail des équipes communales et celui de la Régie des Quartiers (organisme d'insertion socio-professionnelle).
- de réagir plus rapidement pour effectuer des réparations ponctuelles qui, si elles ne sont pas traitées, peuvent s'étendre.
- de réaliser une vaste campagne de remise en peinture des passages pour piétons (en les élargissant là où c'est nécessaire) et des marquages routiers (pistes cyclables, entrées de ronds-points...).
- de mieux contrôler les chantiers des différents intervenants qui font des travaux dans l'espace public et s'assurer que tout soit correctement remis en état après leur intervention.
- de concevoir les espaces publics de manière à ce que chacun s'y sente chez soi, en sécurité et que ceux-ci deviennent plus inclusifs. Les intérêts des enfants, des femmes, des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap... doivent être pleinement pris en compte dans l'aménagement de ces espaces.
- de garantir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (personnes âgées, personnes en situation de handicap, parents avec poussettes, etc....), des piétons et des cyclistes dans tous les nouveaux aménagements et les rénovations d'espaces publics.
- de renforcer l'entretien des espaces verts en collaboration avec les gestionnaires des différents réseaux.
- de publier sur le site internet communal ainsi que dans le journal « Anderlecht Contact » le planning à moyen terme des travaux publics pour que chacun puisse savoir quand son quartier sera concerné.
- de poursuivre le fleurissement de notre commune par la plantation annuelle de bulbes à fleurs dans les parcs et espaces verts et par le placement de tours fleuries dans nos espaces publics. Une attention toute particulière devra aussi être accordée au fleurissement de qualité des bacs à plantes installés de manière durable dans l'espace public.
- de poursuivre la rénovation des parcs et l'aménagement de nouveaux espaces verts dans l'esprit du Park System qui vise à relier tous les espaces verts de quartier entre eux. Notamment en développant de nouveaux espaces verts de taille réduite dans les quartiers qui en manquent particulièrement.
- d'offrir des espaces de jeux sécurisés pour les enfants ainsi que des espaces de détente pour les habitants de tout âge.
- de multiplier l'installation de « parkings vélos sécurisés collectifs ».

## IV La nature

Anderlecht est une commune aux quartiers tout particulièrement contrastés. Dans certains d'entre eux, la nature est omniprésente et il y a lieu de préserver à tout prix cet atout ; dans d'autres, il y a un véritable déficit en espaces verts et il faut une politique volontariste pour en créer.

### Concrètement, nous proposons :

- de nous opposer au projet d'étang de baignade porté par Bruxelles-Environnement dans les étangs de Neerpede. Ce projet ne donne pas de garantie suffisantes quant à la gestion de son impact sur l'environnement, la faune et la flore en termes de fréquentation, mobilité, stationnement, sécurité... La liste **PS+Vooruit** continuera donc à s'opposer à ce projet et à rechercher des alternatives à d'autres endroits de la commune pour développer un équipement permettant de se baigner et d'avoir des activités récréatives en plein air.
- de soutenir le projet du parc de la Sennette qui doit relier le quartier des abattoirs à la porte de Ninove et offrir un poumon vert en plein cœur de Cureghem.
- de développer les nouveaux quartiers – en particulier le long du canal – sur le modèle du Park System qui a fait ses preuves dans d'autres quartiers de la commune en intégrant les logements et les équipements au cœur d'espaces verts généreux.
- de préserver la zone agricole de Neerpede en la consacrant exclusivement à sa fonction liée à l'alimentation. En particulier, les projets à caractère environnemental mais consacrés à l'énergie (champs de panneaux solaires notamment) seront refusés.
- de préserver les abords immédiats de la réserve naturelle du Vogelenzang en empêchant tout nouveau projet de construction et en consacrant la zone à sa fonction agricole.
- de mettre en valeur le Luizenmolen et ses abords, notamment en supprimant le dépôt communal et en le transformant en zone verte avec lieu d'accueil pour le moulin.
- de sanctionner lourdement les responsables des dégradations à l'environnement soit via une sanction administrative, soit en réclamant des dommages et intérêts.
- d'intégrer de façon transversale la dimension biodiversité, en ce compris la diversité des espèces vivantes, dans tous les projets communaux (règlements de marché et de spectacles, infrastructures publiques, aménagements, événements, etc...).

## V L'écosocialisme

La liste **PS+Vooruit** veut agir de manière responsable en intégrant les enjeux environnementaux et climatiques dans toutes les politiques communales.

## **Concrètement, nous proposons :**

- de replanter des arbres dans les espaces publics en privilégiant la durabilité des aménagements.
- de sensibiliser les parents aux modes de transport collectifs ou actifs pour se rendre à l'école de leurs enfants ; encourager le co-voiturage, la mobilité partagée et soutenir les initiatives pédagogiques qui traitent de ce thème.
- de faire d'Anderlecht une commune énergétiquement exemplaire, en continuant à réduire sa propre consommation d'énergie et en soutenant les citoyens dans leurs efforts en la matière via la création d'un point d'information et de sensibilisation sur l'énergie et en aidant à la recherche d'aides financières pour la rénovation du bâti.
- de faire en sorte que tous les évènements respectent la politique de d'ambition écologique en utilisant des gobelets réutilisables et en bannissant le plastique à usage unique.
- d'encourager la consommation de produits locaux et promouvoir une stratégie d'économie circulaire dans la consommation de produits alimentaires.
- d'entretenir les sentiers et chemins dans une logique de maillage environnemental et de promouvoir ces comportements auprès des propriétaires privés.
- d'initier l'achat groupé de panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur, batteries dans une logique de micro quartiers afin de dynamiser l'utilisation d'énergie verte, bon marché et locale. Proposer la création d'une coopérative communale dans ce domaine afin de permettre à tous les citoyens d'avoir accès à l'électricité à des tarifs avantageux.
- de poursuivre le soutien aux initiatives citoyennes visant à créer des jardins, potagers, ruches, toitures végétalisées, ainsi qu'à planter des arbres et des fleurs, afin d'embellir les quartiers.
- d'intensifier la transition du parc automobile communal vers l'électrique tout en développant en parallèle les autres moyens de transport pour les déplacements fonctionnels (la marche, le vélo, les transports en commun...).
- de contrôler la qualité de l'air dans les espaces publics, en particulier aux abords des écoles, avec une priorité pour les zones d'Anderlecht les plus densément bâties.

## **VI La mobilité**

Le système de « mailles » prévu par le plan Good Move est un échec. Plus globalement, le caractère systématique de ce plan tel qu'il a été mis en oeuvre et le déficit de concertation font en sorte que ce concept n'a pas d'avenir.

Pourtant, la préservation du caractère résidentiel des quartiers d'habitation, la dissuasion du trafic de transit et la fluidification des transports en commun doivent rester des objectifs fondamentaux de la politique de mobilité. Nous entendons (ré)concilier tous les modes de déplacement sachant que les Anderlechtoises et les Anderlechtois sont souvent, dans la même journée, à la fois piéton, usager des transports en commun, automobiliste et/ou cycliste.

La liste **PS+Vooruit** veut des rues plus sûres et moins encombrées, avec un soutien clair aux transports publics et aux modes de déplacements actifs.

**Concrètement, nous proposons :**

- de promouvoir les transports en commun et les modes actifs de déplacement.
- de soutenir l'ouverture de nouvelles lignes de tram, notamment au boulevard Industriel, pour desservir les nouveaux quartiers.
- de soutenir la création d'un Waterbus qui relierait Anderlecht au centre-ville par le canal.
- de faciliter les déplacements piétons en réaménageant les zones inadaptées (traversée du Pont du canal, place et rue Bara, chaussées de Mons et de Ninove, etc...).
- de développer les pistes cyclables sécurisées avec une attention particulière pour les ruptures de circulation.
- de valoriser les berges du canal pour en faire un espace vert où les habitants pourront se détendre et pratiquer des activités sportives.
- de promouvoir les services à valeur ajoutée pour les cyclistes par le biais d'une coopérative de production de vélos qui fonctionne sur un modèle hybride public/coopérative citoyenne. L'objectif est que chaque Anderlechtois, chaque Anderlechtoise dispose d'un vélo si possible fabriqué à Anderlecht ou à Bruxelles.
- de développer l'accès aux voitures partagées.
- d'informer et promouvoir l'usage du parking du CERIA.
- de demander à la Région la construction d'un pont cyclo-piéton et d'espace de détente devant le COOP avec des biomatériaux (notamment du bois).

## **VII Le droit au logement**

La question du logement est de celles qui préoccupent un nombre considérable d'Anderlechtoises et d'Anderlechtois. Il est de plus en plus difficile de trouver un logement décent à prix abordable. Des propriétaires peu scrupuleux ont sur-divisé leurs biens et les louent à des familles dans le besoin. La demande en logement est là, quelle que soit la situation sociale des locataires.

Anderlecht a la chance d'avoir encore de grandes réserves foncières le long du canal, sur les anciennes friches industrielles. Il faut en profiter pour construire plus de logements pour permettre à chacun de se loger de manière digne et diminuer par-là la tension dans les quartiers trop densément peuplés. Mais il faut bien sûr que ces constructions soient correctement encadrées.

**Concrètement, nous proposons :**

- d'organiser une mixité de types de logements dans les nouveaux quartiers en permettant à chacun, quelles que soient ses attentes, de trouver un logement abordable qui lui convienne :

- du logement social « locatif » via les nouveaux projets du Foyer Anderlechtois ;
  - du logement social « acquisitif » via les projets du Fonds du logement ;
  - du logement moyen « acquisitif » via les projets de CityDev, notamment pour les jeunes ménages qui veulent se (ré)implanter à Bruxelles mais n'ont souvent pas les moyens de se loger sur le marché privé ;
  - du logement moyen « locatif » via les projets communaux et des Agences immobilières sociales.
- de soutenir de façon proactive la création de coopératives citoyennes d'habitation.
  - de continuer à lutter contre les divisions anarchiques d'immeubles et les marchands de sommeil via des opérations de contrôle (opérations « Dignity ») qui associent les services sociaux, de la population, de l'urbanisme et de la police et via la taxation des logements surnuméraires.
  - de créer une Régie foncière pour gérer les logements communaux, mettre en place un plan de rénovation de ceux-ci – notamment au regard des nouveaux standards énergétiques – et agrandir le parc.
  - de favoriser la mise en place de projets innovants comme les « tiny house », les logements alternatifs, le logement multimodaux, intergénérationnels...
  - d'augmenter le nombre de logements de transit et doter la cellule Logement du CPAS de moyens suffisants pour lui permettre d'accompagner les personnes en difficulté dans leurs recherches d'un autre logement durable.
  - d'assurer une offre suffisante de logements pour familles nombreuses.
  - d'assurer des logements de qualité aux étudiants en mettant en place un « label kot » et en contrôlant davantage la sécurité et la salubrité de ces logements.
  - d'augmenter le nombre de logements supervisés et adaptés à toutes les situations.
  - d'inciter les dons de biens immobiliers au CPAS lorsqu'il n'y a pas d'héritiers.
  - de mener une lutte active contre les immeubles inoccupés (en recourant notamment à la réquisition là où la taxation seule s'avère inopérante).
  - d'accompagner les expulsions difficiles prononcées par le juge de Paix par un encadrement social adéquat. A terme, il serait bienvenu de prendre un engagement qui viserait de faire d'Anderlecht une commune qui évite le plus possible qu'une expulsion arrive.

## VIII L'aménagement du territoire

Anderlecht telle que nous la connaissons s'est développée en différentes vagues successives : le coeur historique dans un premier temps, le quartier de Cureghem ensuite durant la révolution industrielle, les quartiers résidentiels et les grands ensembles de logements privés et sociaux après la 2<sup>e</sup> guerre. Aujourd'hui, c'est le nouveau quartier de Biestebroek, le long du canal, qui est en plein développement. Ce développement est une chance pour notre commune (la zone en question est composée principalement de friches urbaines et certains terrains sont fortement pollués) mais il doit être solidement encadré.

### Concrètement, nous proposons :

- d'adopter le projet de Plan Particulier d'Aménagement du Sol (PPAS) de Biestebroek pour donner aux pouvoirs publics les instruments nécessaires pour définir eux-mêmes les modalités de développement du quartier.
- de faire en sorte que dans tous les nouveaux quartiers les équipements collectifs (écoles, crèches, infrastructures de proximité...) soient créés avant l'installation des nouveaux habitants.
- de développer les nouveaux quartiers en intégrant une fonction « espaces verts » forte.
- de consacrer le principe de la mixité de fonctions en ne prévoyant pas de quartier monofonctionnel. Le mélange des fonctions résidentielles, économiques, d'équipement et de loisirs est la garantie d'avoir des quartiers qui vivent et sont attractifs.
- de consacrer, pour ce qui est de la fonction résidentielle, une mixité de types de logements (publics / privés / sociaux / moyens... - voir ci-dessus) pour faire en sorte que chaque ménage trouve sa place dans notre commune.
- de mener une politique foncière communale active visant à assurer une cohérence de l'urbanisation, de la mixité sociale, et luttant contre la spéculation immobilière et les logements et bâtiments inoccupés. Afin de faciliter l'accès au logement, à une agriculture paysanne et à l'accueil d'activités artisanales ou d'entreprises à très petite ou moyenne échelle (TPE ou PME) sur le territoire de la commune, nous initierons une communauté foncière à partir des propriétés de la commune, fondée sur les axes suivants :
  - communauté : finalité et gestion de cette communauté, ouvertes à toute la population concernée: appel aux idées, appel à et tirage au sort des participants gestionnaires ;
  - inaliénabilité : ce qui est commun ne pouvant être vendu, les terrains mis en commun seront retirés du marché immobilier et nous chercherons à leur trouver la meilleure affectation ;
  - créativité : les moyens financiers n'étant pas toujours présents, nous serons ouverts à toutes les contributions possibles : apports en services ou en matériels, baux de rénovation, partenariats. Ces contributions seront dûment compensées, par exemple par un droit d'usage ;

- accessibilité ; mise à disposition des communs à prix coûtant, sans référence au "prix du marché".
- de mettre en place les outils communaux pour réguler la diversité commerciale sur le territoire de la commune.

## Chapitre II : Une commune qui aide à grandir

L'éducation constitue un des enjeux fondamentaux pour la société d'aujourd'hui et celle de demain. Les crèches, les écoles ainsi que les activités extra-scolaires sont autant de lieux essentiels d'apprentissage, de socialisation et de savoir. Ce sont également des lieux de découverte, où chacun, indépendamment de son origine sociale ou culturelle, peut acquérir les connaissances nécessaires à la vie en société et s'émanciper en tant que citoyen.

Notre commune connaît par ailleurs un essor démographique tout particulièrement important qui requiert de poursuivre nos investissements dans l'extension des infrastructures.

Le **PS+Vooruit** veut permettre à chacun de bénéficier d'un enseignement de qualité dès le plus jeune âge.

### I Les crèches

Malgré le fait que la capacité de nos crèches ait été doublée (4 crèches créées – 270 places supplémentaires) sous cette législature, l'ensemble des besoins est encore loin d'être couvert. L'accueil de la petite enfance dans une structure publique est pourtant primordial pour de nombreuses familles. Que ce soit pour ne pas mettre en péril son emploi... ou pour se former pour en trouver un !

#### Concrètement, nous proposons :

- de créer 300 places francophones et néerlandophones supplémentaires avant la fin de la prochaine législature.
- de proposer des horaires différenciés dans certaines crèches pour répondre à tous les besoins, en particulier ceux des familles qui travaillent à horaire décalé.
- d'explorer des modèles de « crèches à la carte » sur l'exemple des Maisons d'Enfants d'Actiris pour soutenir les travailleurs et travailleuses en recherche d'emploi ou en formation.
- de favoriser l'inclusion des enfants avec des besoins spécifiques ou en situation de handicap dans les crèches communales en collaboration avec l'ONE.
- de contribuer à la transition environnementale dans les crèches avec la mise en place de nouvelles pratiques, comme par exemple l'utilisation de langes recyclables ou biodégradables.
- de veiller à un encadrement de qualité, en nombre suffisant et bénéficiant de bonnes conditions de travail, afin de garantir le bien-être des enfants en toute circonstance.



## II L'enseignement

Avec les créations de nouvelles écoles ces dernières années, la commune ne fait heureusement plus face à une pénurie de places dans l'enseignement maternel et primaire. Les parents ont retrouvé une liberté de choix. Il reste néanmoins deux défis de taille : augmenter l'offre dans l'enseignement secondaire en diversifiant les filières et créer des places supplémentaires pour accueillir les enfants des milliers de nouveaux habitants qui nous rejoindront à terme dans le quartier de Biestebroek, le long du canal.

### Concrètement, nous proposons :

- de créer deux écoles supplémentaires (une francophone et une néerlandophone) le long du canal. L'école francophone sera calquée sur le nouveau modèle du « tronc commun » et intégrera les 3 premières années du secondaire. 1.250 places sont concernées au total.
- de réorganiser l'offre scolaire secondaire pour avoir une offre d'enseignement général, technique et professionnel à la fois dans le pôle « Centre » et dans le pôle « Biestebroek / Cureghem ». Cette offre sera organisée sur le modèle du Pacte d'excellence – avec des bâtiments séparés pour le degré secondaire inférieur et pour le degré secondaire supérieur – de façon à ne pas enfermer les enfants dans une voie scolaire prédéfinie de manière trop précoce.
- de créer un Campus Technique de la Transition Ecologique (CTTE) en profitant de la présence de nombreux acteurs pédagogiques actifs dans le domaine des techniques autour du pôle du square Albert Ier (Da Vinci, ISIB, Erasmus Hoogeschool...).
- d'intensifier la politique de gratuité totale de l'enseignement maternel et primaire dans nos écoles et l'extension de cette gratuité aux cantines (celles-ci proposeront une alimentation bio et locale) et autant que possible à l'accueil extra-scolaire (garderies).
- de renforcer les liens entre l'école et son environnement en réalisant des campagnes de promotion des musées et des acteurs patrimoniaux anderlechtois.
- d'intensifier les liens entre l'école et la culture dans ses multiples dimensions, notamment en faisant appel au savoir-faire des artistes locaux et en développant les parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) dans les écoles.
- de mettre en œuvre les pôles territoriaux pour développer une école plus inclusive et soutenir les écoles (directions et enseignants) dans leur projets qui permettent aux enfants porteurs d'un handicap d'être scolarisés dans l'enseignement ordinaire.
- d'améliorer et continuer l'accueil et l'encadrement des nouveaux enseignants et assurer la formation continuée pour les auxiliaires d'éducation en vue de proposer un encadrement optimal des enfants.
- de soutenir l'enseignement de Promotion sociale en renforçant son attractivité.
- de soutenir et développer l'antenne scolaire qui fournit une aide indispensable aux familles en cas de difficulté relationnelle entre l'école, l'élève et les parents.

- de promouvoir l'apprentissage des langues étrangères en dehors des heures d'école.
- de soutenir la création d'écoles de devoirs au sein des écoles ou dans d'autres structures, qui sont notamment des acteurs de prévention de la santé mentale et du bien-être des enfants et des jeunes.
- de développer les mécanismes permettant de déceler les troubles de comportement dès le plus jeune âge (3<sup>e</sup> maternelle), notamment par rapport au langage.
- de développer l'accompagnement de l'enfant dans son parcours scolaire (Schola ULB, études dirigées...) et intensifier la réflexion sur l'instauration de méthode pédagogique innovante.
- de promouvoir une alimentation saine et durable dans les écoles, avec des offres de nourriture variée et équilibrée, locale et accessible à tous les élèves.
- de soutenir des projets de sensibilisation, dès le plus jeune âge, au respect de la biodiversité, de l'environnement et du bien-être animal (visite d'une ferme pédagogique, potagers ou compost dans les écoles, sensibilisation au bien-être animal...).
- de développer le modèle « Ecole ouverte » en offrant un large éventail d'activités parascolaires accessibles à tous permettant aux jeunes de développer leurs compétences dans les domaines de leur choix : sport, art, musique, etc...
- de développer le concept de cours de récréations ouvertes sur le quartier, vécues comme des lieux collectifs d'apprentissages, de découvertes et de rencontres.
- de veiller à un encadrement de qualité, en nombre suffisant et bénéficiant de bonnes conditions de travail, afin de garantir la qualité de l'enseignement et le bien-être des jeunes en toute circonstance.

## Chapitre III : Une commune qui protège

La liste **PS+Vooruit** a dans son ADN la défense de la solidarité. Nous voulons concrètement soutenir les habitants qui en ont le plus besoin. Mais notre objectif est aussi de mener des actions spécifiques pour permettre aux ménages disposant de revenus moyens de s'établir durablement dans la commune et de s'y épanouir. Ceci passe par une politique sociale élargie qui tienne compte des situations individuelles spécifiques (en particulier pour les familles monoparentales) et par une politique de santé qui permette à chacun de se soigner efficacement et à un coût abordable.

### I L'aide sociale

La liste **PS+Vooruit** veut protéger celles et ceux qui en ont le plus besoin avec pour objectif leur pleine réinsertion dans la société et leur bien-être.

#### Concrètement, nous proposons :

- de mener le combat pour un juste refinancement fédéral des CPAS en étant notamment tout particulièrement attentifs à ce que d'éventuelles décisions fédérales (l'exclusion des chômeurs notamment) ne retombe pas entièrement à charge des autorités locales. Comme les fédérations de CPAS, nous revendiquons le remboursement à 90% du revenu d'intégration par l'Etat fédéral.
- de déployer « Kiosk », un point de contact décentralisé avec permanence sociale dans les antennes de proximité de chaque quartier pour lutter contre le non-recours aux droits. Et développer un partenariat avec un service juridique de première ligne.
- de garantir la délivrance à heure et à temps des différentes attestations nécessaires à l'obtention de la protection sociale.
- de mettre en place des programmes qui permettent de garantir que les usagers sociaux conservent leur dignité et puissent remettre plus facilement le pied à l'étrier.
- de garantir un accueil performant et bilingue au CPAS, avec pour objectif de diminuer le temps d'attente des citoyens et les délais de traitement des dossiers.
- de fournir une facilitation juridique aux travailleurs sociaux dans le but de leur fournir de l'aide face aux difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions.
- de cartographier régulièrement les services et institutions sociales locales et assurer l'information du public sur ces services et institutions (guide social), et travailler en synergie avec les associations locales reconnues par les institutions anderlechtoises.
- de mettre en place des groupements d'achat (d'énergie ou autres fournitures), soit d'initiative communale ou par le CPAS, via des marchés publics ou accord-cadre « public/privé » pour tous les Anderlechtois. Et de publier les offres obtenues dans le cadre de ces groupements d'achat sur les sites communaux afin de pouvoir établir les commandes.

- de mettre en place au niveau du CPAS un atelier « Surendettement » sur le modèle de l'atelier « Energie » et développer des actions préventives pour éviter ce surendettement.
- de créer un service d'aide juridique de première ligne pour les cas problématiques.
- de renforcer les cellules administratives du CPAS en soutien aux assistants sociaux afin qu'elles /ils puissent revenir à une aide sociale de qualité et un accompagnement individualisé.
- de communiquer dans les salles d'attente du CPAS sur les structures citoyennes existantes qui peuvent aider les citoyens à faire prévaloir leurs droits.
- d'exercer notre juste solidarité en faveur des sans-abris et des populations migrantes tout en exigeant la mise en œuvre rapide d'un véritable plan de répartition des personnes en demande d'aides entre les différentes communes bruxelloises et entre les régions du pays.

## II La santé

Notre commune a la chance de compter 3 hôpitaux de qualité sur son territoire (HIS – Bracops, Ste Anne et l'Hôpital Erasme) ainsi que de nombreuses maisons médicales. Pourtant tout le monde n'a pas la chance d'avoir accès de manière équitable aux soins de santé. La défense d'une offre médicale de première ligne de qualité et des politiques de sensibilisation à destination de tous les publics font partie des priorités absolues de la liste **PS+Vooruit**.

### Concrètement, nous proposons :

- de rester tout particulièrement attentifs au maintien d'une offre de soins complète sur notre territoire dans le cadre des discussions relatives à la mise en place des réseaux hospitaliers.
- de soutenir le plan de modernisation des infrastructures hospitalières sur le site Bracops des Hôpitaux Iris-sud (HIS).
- de mettre en place un réseau des maisons médicales (associatives ou à finalité sociale) comme lieu d'échange entre ces dernières et les autorités communales.
- de développer les actions de promotion de la santé pour permettre aux citoyens de faire face aux nouveaux défis en matière de santé tout en visant à atténuer les inégalités sociales.

## III La politique du handicap

Les politiques publiques se doivent de corriger les inégalités. En particulier lorsqu'elles ont tout particulièrement impactantes pour la vie quotidienne. Les personnes en situation de handicap doivent donc être soutenues pour permettre à chacun de participer à la vie sociale, culturelle et économique de notre commune.

### **Concrètement, nous proposons :**

- de poursuivre la mise en œuvre transversale de pratiques plus inclusives dans toutes les politiques communales et promouvoir un regard positif sur le handicap avec des campagnes d'information et sensibilisation à destination du grand public.
- de développer l'accessibilité pour les mal-voyants du site internet de la commune et de toutes les institutions anderlechtoises. Prévoir dans ce cadre un partenariat avec la ligne Braille.
- d'aménager tous les bâtiments publics pour qu'ils soient accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- de relancer et soutenir le Conseil consultatif de la personne handicapée pour qu'il puisse donner un avis sur toutes les questions relatives au handicap sur le territoire communal.
- de réaliser les aménagements nécessaires pour assurer aux personnes à mobilité réduite l'accès à tous les loisirs et services culturels.
- de réserver des chèques sports aux personnes en situation de handicap.
- de mettre en place une plateforme des associations œuvrant dans le secteur du handicap sur Anderlecht afin de coordonner au mieux leurs actions.

## **IV L'égalité des chances**

La liste **PS+Vooruit** se bat pour plus d'égalité et une société du vivre-ensemble. Tous les citoyens ont le droit aux mêmes chances. Nous voulons construire ensemble une commune unie, forte et solidaire, qui permette à chacun de vivre une vie épanouissante et de se réaliser dans la société

### **Concrètement, nous proposons :**

- de développer une stratégie de communication pour sensibiliser la population au respect des droits humains et à l'égalité d'opportunités pour toutes et tous.
- de lutter contre toute discrimination ou insulte dans l'espace public, en ce compris contre le harcèlement de rue, au moyen notamment des Sanctions administratives communales (SAC).
- de valoriser la richesse multiculturelle de la commune, en créant un prix « Egalité des chances » pour les associations ou les citoyens qui s'illustrent dans le respect des droits humains, et l'égalité d'opportunités pour toutes et tous.
- d'intensifier la politique d'ouverture de la fonction publique à la diversité en suivant les recommandations du Conseil bruxellois pour l'élimination du racisme et en impliquant les acteurs de la concertation sociale.
- poursuivre la sensibilisation des citoyens non-Belges au droit de vote aux élections communales et européennes et augmenter leur participation à la vie politique communale.

## Chapitre IV : Une commune qui crée du lien

### I La jeunesse

La jeunesse est au centre de nos préoccupations. La liste **PS+Vooruit** veut permettre à chaque jeune de trouver sa place dans la société et de devenir un citoyen actif et responsable. Nous voulons mieux répondre aux besoins des jeunes anderlechtois et soutenir dans ce cadre les associations de terrain.

#### Concrètement, nous proposons :

- d'offrir des espaces de détente et d'étude pour les jeunes dans tous les quartiers et renforcer l'accès aux infrastructures publiques pour les groupes de jeunes et les mouvements de jeunesse. En particulier, les Cafet's (anciens restaurants sociaux) seront ouvertes également aux jeunes en leur donnant accès à tout ce qui est nécessaire pour étudier dans de bonnes conditions (wifi, collations...).
- de diversifier les activités dans les stages durant les vacances scolaires (activités sportives, culturelles encadrés par le personnel professionnel qualifié (ADEPS, animateur reconnu) à prix modéré.
- de soutenir et créer, avec le soutien des institutions communautaires, des maisons de jeunes dans les quartiers.
- de développer une ludothèque mobile qui se déplacera dans les quartiers.
- de promouvoir l'inclusion des jeunes porteurs de handicap ou avec des besoins spécifiques dans les structures existantes.
- de soutenir les mouvements de jeunesse reconnus où les jeunes peuvent développer une autre vision du « faire ensemble » indispensable à la cohésion sociale.
- d'aider les jeunes dans le choix de leurs études, de leur formation et de leurs options et ce tout au long de leur parcours scolaire.
- de s'appuyer sur les échevinats des crèches, de l'enseignement, de la jeunesse et de l'action sociale pour développer une véritable politique de la famille et de soutien à la parentalité, en accompagnant avec des actions d'information et d'écoute les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant. Et concrètement en organisant des rencontres régulières avec des professionnels auxquelles les familles seraient invitées (mutuelles, cohésion sociale, temps libre, associations...).

### II Les seniors

Les seniors veulent rester des citoyens actifs, être écoutés et respectés. Leur participation dans la vie sociale, économique et culturelle d'Anderlecht est essentielle. La liste **PS+Vooruit** insiste sur l'importance de liens intergénérationnels et la garantie d'autonomie des personnes âgées. Il faut leur permettre de participer aux événements organisés ainsi que leur garantir la sécurité dans leurs déplacements.

### **Concrètement, nous proposons :**

- de continuer la transformation des centres récréatifs en centres intergénérationnels Cafet's où sont organisés des activités multiples tels que des « repair-café », des formations aux nouvelles technologies, des tables de discussion, etc... Et revoir l'organisation des repas pour favoriser une alimentation saine, durable et de circuits courts.
- de se battre contre la fracture numérique : face à la numérisation accélérée des services, intensifier les formations web-seniors mais aussi veiller à garantir l'accessibilité de ces services en maintenant un accueil physique des usagers, notamment dans les antennes de proximité.
- de rédiger un livret d'information « préparer sa pension » à Anderlecht avec toutes les activités et aides anderlechtoises.
- de permettre aux seniors de vivre le plus longtemps possible dans le logement de leur choix, en développant des services de soins et d'aide à domicile, notamment pour le réaménagement du logement et la prévention des chutes.
- de créer des logements intergénérationnels pour offrir des solutions de logement aux jeunes – notamment les étudiants – et proposer un cadre et du lien social aux seniors.
- d'optimiser le transport social des personnes, un service essentiel pour se déplacer.
- de mettre en place un « Projet mémoire » afin de faire profiter notre commune des souvenirs de ses nombreux habitants qui ont vécu des migrations.
- de prévoir un plan d'aménagement de trottoirs pour les seniors, en prenant compte de la situation de chaque quartier.
- de continuer à donner aux seniors l'occasion de valoriser leurs compétences professionnelles en développant les liens intergénérationnels qui favorisent l'estime de soi et le sentiment d'utilité.
- de développer un pôle de logements seniors autour de la Résidence Van Hellemont, du CPAS et de l'immeuble du Foyer anderlechtois, en développant l'offre de services à caractère intergénérationnel.
- d'élargir les réunions des conseils consultatifs des aînés à des représentants de mouvements de jeunesse pour partager les expériences.
- d'encourager le volontariat des aînés dans les écoles, les écoles de devoirs, les milieux d'accueil de la petite enfance.

### **III La culture et les événements**

La culture et les événements au sens large sont un vecteur d'émancipation et de joie. L'accès à la culture est donc fondamental. C'est pourquoi, un soutien à la culture pour tous et aux institutions / associations culturelles est au cœur de nos priorités.

### **Concrètement, nous proposons :**

- de garantir les droits culturels de chacun en favorisant le théâtre amateur, en maintenant une politique favorisant le droit d'accès à la culture avec des prix démocratiques ou plus avantageux (comme le système de l'Article 27), en portant des actions dans tous les quartiers (dans les lieux culturels mais aussi dans l'espace public et dans les écoles) et pour ainsi permettre à chacun et à chacune de participer à la construction d'une citoyenneté partagée, d'une culture commune, fédératrice et variée.
- de favoriser l'accueil de la culture festive et les acteurs du monde événementiel tout en les incitant à prendre en compte les préoccupations des riverains en termes de désagréments et à les inclure dans un processus participatif.
- de mener des projets intergénérationnels dans les structures d'accueil pour les personnes âgées
- de renforcer l'attractivité des visites en créant un répertoire de l'offre culturelle communale et en proposant des visites gratuites thématiques, tant pour le tout-public que pour le public scolaire, facilement consultable et permettant des interactions.
- de mettre en avant les œuvres des jeunes créateurs ou talents, ainsi que des artistes issus des académies et écoles artistiques.
- de renforcer la présence de l'art dans l'espace public (sculptures, installations, grafs, etc...) notamment en mobilisant les murs aveugles situés dans la commune.
- d'intensifier les liens entre les écoles maternelles, les crèches et la culture en développant la programmation d'activités culturelles pour les tout-petits.
- de renforcer le soutien des académies en les incluant dans la programmation culturelle communale
- de confirmer le rôle des deux Centres culturels (Escale du Nord et De Rinck) dans la mise en œuvre d'une politique culturelle intégrée en leur donnant notamment les outils nécessaires pour développer leurs activités dans les différents quartiers de la commune.
- de faire des environs de la Place de la Vaillance le « Centre des Cultures Anderlechtoises » afin de profiter de la proximité géographique des nombreuses institutions culturelles.
- de renforcer la promotion de la diversité culturelle en organisant des rencontres interculturelles et des événements autour du dialogue entre cultures au sein des centres culturels et des bibliothèques.
- de favoriser le développement d'activités touristiques (mise en valeur du cœur historique, création de parcours spécifiques « découvertes » (Park-art aux étangs de Marius Renard), création d'un bureau d'information qui sera visible et central et ce en partenariat avec Visit-Brussels
- de soutenir les activités liées aux traditions locales et au folklore (Procession de Saint-Guidon, géants anderlechtois) ainsi que les initiatives visant à faire connaître l'histoire communale aux nouveaux habitants et aux nouvelles générations notamment lors de l'accueil des nouveaux anderlechtois.



- de renforcer l'organisation de visites gratuites thématiques des quartiers en utilisant des applications en ligne.
- d'offrir un réseau de débouchés pour artistes (musiciens et autres artistes) dans les foyers d'anciens, pensions et écoles...
- de soutenir les collectifs de jeunes artistes en mettant à leur disposition des locaux vides via des conventions de type bail précaire. Dans ce cadre, la commune encouragera des projets collectifs plutôt que des initiatives individuelles.

## IV Le sport

La liste **PS+Vooruit** soutient le « sport pour toutes et tous ». La politique sportive permet de tisser des liens entre les habitants et les maintient en bonne santé. Il faut dès lors encourager l'accès aux disciplines sportives les plus diverses de la manière la plus large possible.

### Concrètement, nous proposons :

- de faire la promotion du complexe Java (salle des fêtes, infrastructure sportive et son boulodrome) qui est prioritairement accessible aux anderlechtois.
- de demander à la STIB de revoir son offre de transport public au plus près de la zone sportive de Neerpede afin de favoriser son accessibilité.
- de promouvoir la recherche de subsides afin d'avoir une vraie politique de rénovation et de développement des pôles sportifs tels que : le stade Verdi, le Vogelenzang ou la piste d'athlétisme Jesse Owens.
- de renforcer les politiques de soutien en faveur des publics spécifiques (jeunes, personnes âgées, PMR, etc.) en développant une offre sur mesure tenant compte de l'âge et de la condition physique des participants.
- d'aménager un coin détente ou sera possible de prendre une collation au Mini-Golf
- de diversifier les activités sportives dans les salles communales.

## V L'économie et l'emploi

La liste **PS+Vooruit** veut favoriser le développement économique des quartiers en créant une véritable économie pour et par les Anderlechtois. Par ailleurs, le travail est un facteur important d'émancipation, malheureusement tout le monde n'a pas les mêmes chances d'accéder à l'emploi. En favorisant un terreau économique fertile, nous multiplierons les chances de chacun de trouver un travail qui lui convienne. Enfin, le commerce de proximité revêt une grande importance pour la commune : il crée également des emplois et des revenus pour les Anderlechtoises et les Anderlechtois et contribue à créer des liens entre habitants dans les quartiers.

## **Concrètement, nous proposons :**

- de créer plus de synergies entre le guichet horeca, le guichet économie locale et l'urbanisme, pour soutenir mieux les commerçants et entrepreneurs dans les procédures, démarches administratives et l'obtention de primes ou subventions.
- de lutter davantage contre la vacance des locaux commerciaux, en mettant les propriétaires en contact avec des entrepreneurs, artisans, commerçants, des collectifs citoyens, des associations/comités de quartier, d'artistes, de mouvements sociaux et/ou écologiques... Et, le cas échéant, en cas de mauvaise volonté manifeste de sa part en sanctionnant le propriétaire via la taxe sur les locaux inoccupés.
- de demander que dans tous les projets de rénovation urbaines (Contrats de rénovation urbaine, Contrats de quartier durable, etc...), une enveloppe budgétaire soit consacrée aux projets de développement économique, en ce compris l'économie sociale.
- de promouvoir les commerces de proximité installés à Anderlecht, en étroite collaboration avec les associations de commerçants et l'ASBL Développement économique d'Anderlecht, notamment en organisant des campagnes de publicité pour les noyaux commerciaux sur les médias sociaux.
- de renforcer et mettre en valeur la présence des artisans et commerçants locaux au Marché annuel ainsi qu'au Marché de Noël et autres braderies.
- de publier tous les marchés publics communaux abordables sur le site de la commune afin que les PME locales puissent y participer.
- de faire du secteur du tourisme et des loisirs, un véritable axe de développement économique qui contribue au développement de l'économie locale et de l'emploi.
- d'organiser en collaboration avec Hub.Brussels un meilleur échange autour des bonnes pratiques entre commerçants, par exemple pour diversifier l'offre et attirer une clientèle plus variée.
- d'informer les commerçants sur le système d'obtention de labels (entreprise exemplaires) pour leur permettre d'obtenir davantage de subventions ou de primes régionales.
- de lutter en collaboration avec la police et les services fédéraux contre les nuisances causées par certaines entreprises, ainsi que contre les pratiques pouvant être considérées comme de la concurrence déloyale : utilisation non autorisée de l'espace public, non-respect des règles de propreté ou d'hygiène, nuisances sonores...
- de faire appel de manière plus massive à la monnaie locale pour soutenir les commerces de proximité
- d'organiser des séances d'information et d'accompagnement dans les écoles secondaires et supérieures, ou dans d'autres lieux fréquentés, pour les jeunes qui vont faire la transition vers le marché du travail.

- d'assumer un rôle actif dans la mise en relation des demandeurs d'emploi infra-qualifiés et des employeurs (grandes entreprises, PME ou indépendants) notamment via le concept des « Jobs-days ». En incitant les grandes entreprises situées dans la commune à assumer un ancrage local avec les travailleuses et travailleurs de la commune. Cet ancrage sera profitable à toutes les parties.
- de mettre en place une plateforme-relais des offres d'emploi dans la commune (emplois communaux ou privés) qui pourrait notamment relayer toutes les offres via les réseaux sociaux et une application.
- d'inciter les entreprises présentes sur le territoire à signer la « Charte de la non-discrimination » qui vise à lutter contre les stéréotypes et contre les discriminations à l'embauche. Et à mettre en place des dispositifs d'embauche dirigés vers les demandeurs d'emploi de la commune.
- de développer un partenariat citoyen avec les entreprises présentes sur le territoire pour le développement des jobs étudiants, des stages en entreprises, de la formation, de l'accompagnement et de la mise à l'emploi.
- Permettre aux PME locales de répondre aux appels d'offres pour les cantines scolaires et de collectivité (personnel communal) par la fragmentation de ces appels. Il faudra demander à la Région de changer la législation en vigueur.

## VI Les relations internationales

Le **PS<sup>+</sup>Vooruit** est par essence internationaliste. Il est dès lors important de maintenir des initiatives de solidarité internationale dans un contexte de sensibilisation aux enjeux de globalisation.

### Concrètement, nous proposons :

- d'établir un lien entre la politique de solidarité internationale et l'accueil des populations migrantes à Anderlecht.
- d'organiser à intervalle régulier des rencontres citoyennes sur des problématiques internationales et mobiliser la plateforme consultative de la Solidarité internationale avec pour mission de sensibiliser la population sur les enjeux Nord-Sud et les défis de la mondialisation.
- de continuer la collaboration avec les villes des pays du Sud.
- de maintenir des liens avec des anciens habitants de la commune aujourd'hui expatriés et qui développent des projets intéressants dans d'autres régions ou pays, avec un programme « Des Anderlechtois du bout du monde ».

## Chapitre V : Une commune efficace et moderne

### I L'administration communale

L'évolution de l'administration a malheureusement fait en sorte que les différents services soient installés de manière éparpillée sur tout le territoire. En particulier, le service auquel le plus grand nombre d'Anderlechtoises et d'Anderlechtois ont recours, celui de la « Population » est installé de manière tout à fait décentralisée, à proximité de la gare du midi. Une refonte de l'offre de services est dès lors nécessaire.

Par ailleurs, la qualité du service rendu à la population est en grande partie fonction de l'expertise et de la motivation des agents communaux. Il est dès lors important de les fidéliser et de les protéger en cas d'agression physique ou verbale, ce qui arrive malheureusement de plus en plus souvent.

#### Concrètement, nous proposons :

- d'ouvrir une antenne de proximité dans chacun des 8 grands quartiers d'Anderlecht (voir Introduction).
- d'élargir l'offre de service dans ces antennes de proximité en y délivrant de plus en plus de documents, notamment ceux liés à la population (cartes d'identité, passeports, permis de conduire...).
- pour les dossiers qui demandent une plus grande expertise et ne peuvent être délivrés dans les antennes, de recentrer les services actuellement situés à la gare du Midi vers un point plus central et accessibles depuis l'ensemble des quartiers.
- de faire cohabiter un système de contact avec l'administration sur rendez-vous pour les citoyens qui ne souhaitent pas attendre trop longtemps avec un système sans rendez-vous pour les cas plus urgents.
- de garantir le système de nomination automatique pour les agents communaux qui donnent satisfaction dans l'exercice de leurs missions.
- de supprimer progressivement le grade le plus bas (E) de la fonction publique moyennant l'organisation de formations adéquates.
- de déposer systématiquement plainte en cas d'agression (physique ou verbale) d'un agent communal par un usager.
- de mettre en avant une règle morale fondamentale dans les relations entre les citoyens et les services communaux : « traiter l'autre comme on voudrait être traité soi-même ».
- de solliciter une réglementation harmonisée pour l'ensemble des services publics bruxellois pour ce qui concerne le port des signes convictionnels. Cette réglementation devra garantir l'équilibre entre la diminution des freins à la diversité et la neutralité des services rendus au public. Elle devra aussi garantir l'absence totale de prosélytisme politique ou religieux au sein des services comme dans ceux rendus au public.

- d'évaluer de manière régulière le plan de diversité élaboré par la commune avec le Conseil bruxellois pour l'élimination du racisme et en impliquant les acteurs de la concertation sociale.

## II La transparence

Pour le **PS<sup>+</sup>Vooruit**, la transparence est une valeur essentielle en politique. La bonne gouvernance est aussi notre priorité.

### Concrètement, nous proposons :

- d'assurer la publicité complète et individuelle des revenus liés à des mandats publics ou des mandats publics dérivés directement sur le site web de la commune ainsi que sur celui des organismes concernés (intercommunales, asbl communales, etc...).
- d'imposer aux administrateurs représentant la commune dans les différentes institutions intercommunales ou paracomunales de faire rapport au Conseil communal de leurs activités au sein de ces différentes structures et des décisions qui y ont été prises. De garantir la publicité complète de ces rapports sur le site de la commune.
- de garantir la publicité complète des décisions du Conseil communal (publication des règlements, interpellations, questions écrites, PV et registre du Conseil communal...) sur le site web de la commune.
- de mettre en place au Conseil de l'action sociale des mécanismes permettant d'organiser des débats publics relatifs au fonctionnement des CPAS, tout en garantissant bien sûr la confidentialité des débats liés à l'octroi des aides sociales individuelles.
- de maintenir la diffusion en direct sur Internet des séances du Conseil communal.

## III Les finances

Suite à la succession de crises auxquelles la commune a été confrontée (sanitaire, énergétique, inflation...), les comptes ont plongé dangereusement dans le rouge en 2022 avec un déficit de plus de 10 millions d'euros. Autant il est normal et sain de s'endetter pour investir, autant s'endetter pour financer son fonctionnement n'est pas tenable sur plusieurs années. Un plan de redressement des finances locales a permis de redresser rapidement la barre et de revenir à l'équilibre en 2023. Les bases sont donc solides mais la situation financière n'est pas simple pour autant. Pourtant, il nous faut continuer à financer les services offerts à la population. Nous refusons le retour des politiques d'austérité souhaitée par la droite et les niveaux de pouvoir supérieurs.

### Concrètement, nous proposons :

- de continuer de placer la politique budgétaire sous le signe de la gestion la plus rigoureuse dans l'intérêt des finances des habitants. Ceci implique de présenter des budgets ordinaires (= de fonctionnement) à l'équilibre.

- de continuer malgré tout à investir dans la rénovation des espaces publics et dans la création et l'entretien des équipements (écoles, crèches, salles de sport...), au besoin en recourant à l'emprunt.
- de favoriser les investissements qui permettent de diminuer les charges récurrentes (p. ex. : isoler pour diminuer les dépenses énergétiques)
- si la loi est modifiée et le permet, de moduler les centimes additionnels au précompte immobilier notamment les allégeant fortement pour les propriétaires qui ne possèdent qu'un seul bien et qui l'occupent.
- d'activer tous les subsides régionaux, fédéraux, européens... pour financer les dépenses d'investissement.
- de proposer un audit citoyen de la dette de la commune, pour favoriser la participation des citoyens à la gestion financière de la commune et recueillir un soutien populaire pour réclamer – c'est fondamental - un juste refinancement du CPAS et de la zone de police qui exercent des missions essentielles pour les Anderlechtoises et les Anderlechtois. De garantir la publicité complète de cet audit sur le site web de la commune.
- d'étudier les différentes pistes de financement pour l'administration communale, notamment de lancer ou commander une étude sur la possibilité pour les pouvoirs publics (communes et région bruxelloise) de créer un "Bon d'Etat" régional ou un mécanisme proche (un emprunt des villes) à une échelle infra-régionale.

## IV La participation citoyenne

Les élections se déroulent tous les 6 ans mais il est important de rester à l'écoute des habitants tout au long de la législature. Différents mécanismes doivent être mis en place pour solliciter leur avis et les faire participer à la prise de décision.

### Concrètement, nous proposons :

- de mettre en place un Conseil consultatif des habitants pour chacun des 8 grands quartiers. Les membres de ce conseil seront tirés au sort parmi une liste de candidates et de candidats. Ils auront pour mission d'accompagner le manager dans la définition de ses priorités opérationnelles. Ce conseil se réunira avec une périodicité définie.
- d'organiser des sessions d'information au sujet du fonctionnement de la démocratie locale (Collèges, Conseils communaux et documents budgétaires) et le fonctionnement des services communaux et de police.
- dans un exercice de transparence inédit, de mettre en place un panel citoyen pour réaliser un audit des fonctions au sein de l'administration communale.
- de mettre à l'honneur chaque année des citoyennes et citoyens qui ont contribué au rayonnement de la commune d'Anderlecht.

